

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE POMMIER DE BEAUREPAIRE**

N°2022-12-03

L'an deux mil vingt-deux, le premier décembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Pommier de Beaurepaire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Michel PASCAL.

Nombre de conseillers municipaux en exercices : 14

Date de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2022

Présents : ARGOUD Guillaume – BALLERAND Dimitri – BOIS-SOULIER Maud – BULLY Stéphane – MANGE Frédéric – GABILLON Raphaël – PASCAL Michel – RIZZI Serge – VACHER Joseph

Absents excusés : BERTORELLO Muriel – GUILLOT Fabien – GALAMND Lilian

Absent(s) non excusé(s) : VANHILLE Laurent

Secrétaire de séance : Serge RIZZI

Objet : Remise en place des abribus

Il est demandé de bien vouloir acter l'implantation des deux abris de bus :

- Arrêt au village
- Arrêt Café Bouvard

Une dalle en béton devra être réalisée sur ces emplacements. Pour information, Monsieur F. DOREY, déjà contacté ultérieurement, doit ajuster son devis après réception de la présente décision pour sa réalisation.

Après concertation, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accord par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

- **FIXE** la création d'un abri de bus pour l'arrêt au village, sur la place de l'Eglise à proximité de la fontaine, sur l'ancien emplacement prévu à cet effet ;
- **FIXE** la création d'un abri de bus à l'entrée du parking « Café Bouvard » à Suchardon, à l'arrêt de bus sur l'ancien emplacement prévu à cet effet. Une convention avec M. BOUVARD Bernard a été signée, donnant son accord pour l'utilisation sur sa propriété
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur Le Maire pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Michel PASCAL



A Pommier de Beaurepaire, le 1^{ER} décembre 2022

Certifié exécutoire